

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**Identificateur de produit SGH****Nom du produit** Mothers NuLens Headlight Renewal Kit**Autres moyens d'identification****Code(s) du produit** 07251, 37251**Synonymes** aucune**Autres Informations**

Ce produit est une trousse et contient PowerPlastic 4Lights de Mothers.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**Utilisation recommandée** Lentilles de feux avant et arrière de véhicule**Utilisations déconseillées** Aucun renseignement disponible**Renseignements sur le distributeur****Adresse Fournisseur**
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827**Société**
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827**Numéro de téléphone d'appel d'urgence****Téléphone en cas d'urgence** No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification**

Ce produit est considéré comme dangereux selon les critères fixés dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), le SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1

Éléments pour les étiquetes**Mot indicateur**
Avertissement

**Mentions de danger**

Peut causer une réaction allergique cutanée

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs

Sans objet.

Déclarations sur la sécurité**Prévention**

- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail
- Porter des gants de protection

Conseils généraux

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

Peau

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
- En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

Élimination

- Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets

Autres informations

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Kérosène	8008-20-6	10-25	-	-
Kaolin calciné	66402-68-4	< 10	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	< 10	-	-
Siloxanes et silicones, diméthyl, à terminaison [[[3-[(2-aminoéthyl)amino]propyl]diméthoxysilyl]oxy]	71750-80-6	1-5	-	-
Solvant Stoddard	8052-41-3	1-5	-	-
Oléamide DEA	93-83-4	<1	-	-
D-limonène	5989-27-5	<1	-	-
Alcool méthylique	67-56-1	<1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Conseils généraux	Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection personnelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants	Peut causer une réaction allergique cutanée. Démangeaisons. Éruptions cutanées
---	--

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂) Mousse. Poudre sèche. Poudre chimique d'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés	Pas d'information disponible.
Dangers spécifiques du produit	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de déversement, faire preuve de prudence, car la substance peut rendre les surfaces très glissantes.
---------------------------------	--

Précautions environnementales

Précautions environnementales	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter le rejet dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.
--------------------------------------	--

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
--------------------------------	--

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer une ventilation adéquate.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles Acides. Oxydants forts. Composants chlorés

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Kérosène 8008-20-6	TWA: 200 mg/m ³ total hydrocarbon vapor application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures S*	-	TWA: 100 mg/m ³
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.02 mg/m ³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ Mn inhalable particulate matter	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ respirable dust TWA: 10 mg/m ³ total dust
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
Solvant Stoddard 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min TWA: 350 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	STEL = 250 ppm TWA: 200 ppm S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 325 mg/m ³ (vacated) S*	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 325 mg/m ³ STEL: 250 ppm

Légende

Peau - Absorption par voie cutanée

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques Douches

Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection chimique.
Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection
Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.	Aspect	Blanc.
Odeur	Fragrance.	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	9.0	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	93.3 °C / 199.94 °F	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	> 105 °C / > 221 °F	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	1.008	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	600-900 cps	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Non Inflammable	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%) donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité donnée non disponible

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter	Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	Acides. Oxydants forts. Composants chlorés
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO ₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Renseignements sur le produit

Inhalation	Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Peut causer une réaction allergique cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Kérosène	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.28 mg/L (Rat) 4 h
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	12800 mg/kg (Rat) 12870 mg/kg (Rabbit)	72.6 mg/L (Rat) 4 h
Solvant Stoddard	-	-	-
Oléamide DEA	= 12400 µL/kg (Rat)	-	-
D-limonène	5000 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rabbit)	-
Alcool méthylique	5628 mg/kg (Rat)	15800 mg/kg (Rabbit)	83.2 mg/L (Rat) 4 h 64000 ppm (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Réaction ou irritation cutanée allergique. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements
------------------	---

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.
Cancérogénicité	Il est peu probable qu'on observe des effets sur la santé au travail en raison d'une inhalation de poussières minérales qui comportent de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou du charbon à la suite d'une exposition à ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Kérosène	A3	Group 3		
Alcool isopropylique		Group 3		X
D-limonène		Group 3	-	-

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 – Canérogène chez l'animal

CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.
STOT - exposition unique STOT - exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints. Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition prolongée ou répétée.
Toxicité chronique	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Effets sur les organes cibles	Reins. Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Système nerveux central. Sang. Les vapeurs peuvent se condenser sous la forme d'un liquide légèrement jaunâtre.
Risque d'aspiration	Selon de données sur le produit, ce produit ne satisfait pas les exigences pour être classé comme un danger par aspiration. Toutefois, ce produit contient un ingrédient qui peut causer une aspiration en cas d'ingestion.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)
D-limonène 5989-27-5		LC50 96 h: 0.619 - 0.796 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 35 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		
Alcool méthylique 67-56-1	-	LC50 96 h: 13500 - 17600 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: 18 - 20 mL/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: 19500 - 20700 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 28200 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 100 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 = 39000 mg/L 25 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 43000 mg/L 5 min	-

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Alcool isopropylique	0.05
Alcool méthylique	-0.77

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

Codes de déchets dangereux de la Californie 331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Kaolin calciné	Toxic
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable
D-limonène	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants Sans objet

Déchet dangereux

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Kaolin calciné	Y23
Alcool isopropylique	Y42

La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable) Sans objet

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Kaolin calciné	66402-68-4	< 10	1.0
Alcool isopropylique	67-63-0	< 10	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Alcool méthylique	5000 lb		RQ= 2270 kg final RQ RQ= 5000 lb final RQ

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Alcool méthylique	67-56-1	Developmental
Diéthanolamine	111-42-2	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Kérosene	X	X	X		X
Kaolin calciné	X		X	X	X
Alcool isopropylique	X	X	X		X
Solvant Stoddard	X	X	X		X
D-limonène	X			X	

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA Danger pour la santé 2 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers physico-chimiques *

HMIS Danger pour la santé 2 Inflammabilité 1 Danger physique 0 Précautions individuelles X

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 31-août-2018

Date de révision 31-août-2018

Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à

la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique